

## **BILAN DES ACTIONS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES**

Du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2014

### **NOTE**

Ce bilan rend compte des actions réalisées par le ministère des Transports du Québec conformément au sixième Plan d'action à l'égard des personnes handicapées, déposé à l'Office des personnes handicapées du Québec au mois de septembre 2012. Ces actions visent à diminuer les obstacles que rencontrent ces personnes et à atténuer les lacunes qui en découlent.

Chacune des couleurs de fond du tableau ci-dessous correspond à l'un des principaux secteurs d'activité du ministère des Transports du Québec (MTQ) : le **bleu** correspond aux actions liées à sa mission, le **jaune**, à celles se rapportant aux services à la population de même qu'aux relations avec ses partenaires et le **vert**, à celles qui concernent son rôle de gestionnaire d'un organisme public.

Secteur d'activité	Action	Mesure et ressource	Indicateur de résultats	Unité	Résultat pour 2013-2014
1. Services de transport adapté	A1	a) Appliquer le Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées (PAGTAPH).	Pourcentage d'augmentation du taux d'achalandage.	DT	Selon des chiffres préliminaires, les données d'achalandage de 2013 affichent une augmentation de 3,0 % par rapport à 2012.  Le MTQ a reconduit le programme d'aide jusqu'au 31 décembre 2014.
		b) Intégrer le transport adapté dans la Politique québécoise de la mobilité durable et réviser le programme d'aide.	Politique et nouveaux programmes.	DTTP	La Stratégie nationale de mobilité durable du Québec a intégré le transport adapté.-Un montant de 89,7 M\$ a été approuvé pour le PAGTAPH.
		c) Bonifier l'offre de services en transport adapté.	Augmentation des heures de service.	DT	De façon générale, les autorités organisatrices de transport ont maintenu leur nombre d'heures de service. Toutefois, à Kamouraska, l'organisme a augmenté ses heures de service de 14 %.  La Société de transport de Montréal a aussi augmenté de 5 h 30 min son offre de service par semaine. Le nombre d'heures ouvrables pendant lesquelles le service est offert passe ainsi de 127 à 132 h 30 min par semaine, soit une augmentation de 4,3 %.
		d) Optimiser les services de transport adapté régionaux.	Ententes conclues et services offerts.	DTTP et DGT	De façon générale, les services de transport adapté régionaux ont été maintenus.  Le projet pilote d'interconnexion des services de transport adapté sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec s'est poursuivi en 2013 et a été reconduit pour l'année 2014. Le MTQ finance une partie de ce projet pilote.

Secteur d'activité	Action	Mesure et ressource	Indicateur de résultats	Unité	Résultat pour 2013-2014
		e) Terminer l'analyse des résultats du sondage effectué sur les besoins et la satisfaction de la clientèle en transport adapté.	Dépôt du rapport.	DTTP	L'analyse est terminée, le document est en voie d'approbation par les autorités.
<b>2. Transport par taxi</b>	A2	Appliquer et publiciser le volet taxi du Programme de subventions à l'adaptation des taxis et des autocars interurbains pour le transport des personnes se déplaçant en fauteuil roulant.	Nombre de subventions accordées pour véhicules accessibles.	DGT et DTTP	Pour l'année 2013-2014, 63 subventions ont été accordées pour l'adaptation des véhicules taxis.
<b>3. Transport par autocar</b>	A3	Appliquer le volet autocar du Programme de subventions à l'adaptation des taxis et des autocars interurbains pour le transport des personnes se déplaçant en fauteuil roulant.	Augmentation du nombre de circuits accessibles. Adaptations réalisées.	DTTP (autocars)	2 autocars ont été adaptés en 2013-2014.
<b>4. Transport par autobus urbain</b>	A4	a) Soutenir les autorités organisatrices de transport dans l'élaboration de leur plan de développement.	Nombre de plans de développement déposés. Augmentation du nombre de circuits universellement accessibles.	DGT et DTTP	Entre le 1 <sup>er</sup> avril 2013 et le 31 mars 2014, 4 autorités organisatrices de transport (AOT) ont déposé un plan de développement, dont un a été approuvé par le ministre des Transports.  Au total, depuis 2011, 25 AOT ont déposé un plan de développement visant à rendre le transport en commun régulier accessible aux personnes handicapées. De ceux-ci, 22 ont été approuvés par le ministre des Transports, lesquels couvrent un territoire habité par 90 % de la population. Il ressort de ces plans une augmentation du nombre de circuits, de métros et d'autobus universellement accessibles.

Secteur d'activité	Action	Mesure et ressource	Indicateur de résultats	Unité	Résultat pour 2013-2014
		<p>b) Promouvoir la mise en place des mesures de l'article 3.2.12 des modalités d'application du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes.</p>	<p>Nombre de circuits et de réseaux ordinaires de transport en commun accessibles.</p>	<p>DGT et DTTP</p>	<p>Est-de-la-Montérégie : 1 circuit entièrement accessible, soit le circuit d'autobus numéro 74, lequel est accessible 7 jours/semaine.</p> <p>Montréal : exception faite des circuits des navettes or et de la ligne 212, l'ensemble des circuits est accessible. Au total, 58 % des autobus sont munis d'une rampe avant de type « flip » et 88 % des arrêts sont accessibles.</p> <p>Outaouais : 5 circuits sont accessibles aux fauteuils roulants (31, 32, 36, 37 et 38) dans le réseau régulier de la Société de transport de l'Outaouais.</p> <p>De plus, depuis la mise en service du Rapibus en octobre 2013, l'ensemble des stations (10 stations) est accessible aux personnes handicapées, et les autobus des lignes 20, 68, 100, 200, 300, 400, 800 et 810 disposent d'une rampe d'accès ou du système de plancher abaissable sur demande.</p> <p>Ouest-de-la-Montérégie : 7 circuits accessibles.</p> <p>Saguenay : 0 circuit accessible.</p> <p>Québec : 5 circuits accessibles : 21, 800, 801, 802 et 803. Ces parcours sont utilisés par près de 40 % de la clientèle du Réseau de transport de la Capitale.</p>

Secteur d'activité	Action	Mesure et ressource	Indicateur de résultats	Unité	Résultat pour 2013-2014
		c) Soutenir financièrement les AOT pour la mise en place de mesures pour les personnes à mobilité réduite dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes.	Nombre d'AOT utilisant les plateformes d'accès des autobus à plancher surbaissé.	DGT et DTTP	La majorité des sociétés de transport en commun et un conseil intermunicipal de transport déploient actuellement les plateformes d'accès des autobus à plancher surbaissé. La fréquence d'utilisation de celles-ci dépend toutefois des besoins.
<b>5. Transport par métro et train de banlieue</b>	A5	Collaborer avec les AOT pour améliorer l'accessibilité des systèmes ordinaires de transport guidé, soit le métro (STM) et les trains de banlieue (AMT).	<p>Nombre de rencontres avec les partenaires.</p> <p>Nombre de stations de métro accessibles.</p> <p>Nombre de gares et de trains accessibles.</p>	DGT et DTTP	<p>En 2013-2014, le MTQ a participé à 4 rencontres de la Table métropolitaine sur l'accessibilité universelle organisées par l'AMT.</p> <p>Au total, 7 stations de métro sont accessibles : Montmorency, De la Concorde, Cartier, Henri-Bourassa, Berri-UQAM, Lionel-Groulx et Côte-Vertu. La station Bonaventure est accessible seulement au niveau du quai.</p> <p>Aucune nouvelle gare de train de banlieue n'a été rendue accessible au cours de la période 2013-2014. Le nombre de gares accessibles s'établit à 2, soit Roxboro-Pierrefonds et la Gare Centrale.</p> <p>Sur un total de 342 voitures de trains de banlieue, 239 sont accessibles.</p>
<b>6. Formation et réglementation en transport terrestre</b>	A6	a) S'assurer de l'élaboration d'une formation pour les chauffeurs de minibus adaptés et de taxis accessibles.	Matériel de formation élaboré.	DTTP	Le matériel du projet de formation a fait l'objet d'une révision par le MTQ.

Secteur d'activité	Action	Mesure et ressource	Indicateur de résultats	Unité	Résultat pour 2013-2014
		b) S'assurer de l'application de la Loi favorisant la sécurité en matière de transport scolaire et d'un meilleur encadrement du courtage en services de camionnage en vrac ayant rendu obligatoire la formation des chauffeurs de véhicules affectés au transport des élèves.	Nombre de chauffeurs formés par secteur.  Mesures prises.	DTTP	Au total, 1 227 conducteurs ont suivi la formation des chauffeurs de véhicules affectés au transport des élèves pour la période 2013-2014.
		c) Déposer le nouveau Règlement sur les véhicules routiers adaptés au transport des personnes handicapées.	Règlement en vigueur.	DTTP	Le projet de règlement a été rédigé par la Direction des affaires juridiques du MTQ.
7. Autres mesures en transport terrestre	A7	a) Participer aux travaux de l'OPHQ en vue d'instaurer une carte d'accompagnement universelle pour les personnes handicapées.	Nombre de rencontres et travaux effectués.	DTTP	Aucune rencontre à cet effet n'a été tenue dans la dernière année. L'OPHQ étant responsable de ce dossier, le MTQ pourra l'accompagner.
		b) Soutenir financièrement l'Association des propriétaires d'autobus du Québec pour la délivrance de leur carte d'accompagnement jusqu'à la mise en place d'une carte d'accompagnement universelle.	Soutien financier accordé.	DTTP	Le MTQ a accordé une aide financière de 5 000 \$ à l'Association.
		c) Collaborer avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et l'OPHQ afin d'élaborer un guide de parcours sans obstacle pour les partenaires.	Activités réalisées.	DTTP	La collaboration se poursuit. Le MTQ est en attente de la dernière version du document à la suite des consultations publiques qui se terminaient en avril 2014.
8. Transport ferroviaire	A8	a) Aménager de façon sécuritaire les passages à niveau.	Nombre de passages à niveau considérés comme problématiques et description des	DTMAF  (STF)	Pour l'année 2013-2014, un montant de 240 000 \$ a été investi dans des travaux d'entretien de passages à niveau.  Une opération corrective de la chaussée a été effectuée au passage à niveau de la route de l'Aéroport, à Québec. Puisque le problème persiste,

Secteur d'activité	Action	Mesure et ressource	Indicateur de résultats	Unité	Résultat pour 2013-2014
			aménagements réalisés.		<p>une réfection complète sera nécessaire pour assurer une surface adéquate de la traverse.</p> <p>Le passage à niveau de la rue Galipeau à Thurso a été réparé à la suite d'une inspection effectuée en 2012, qui avait révélé un problème pour les personnes handicapées voulant le traverser.</p> <p>Le MTQ collabore avec différentes compagnies afin d'assurer l'accessibilité et le confort des personnes handicapées à bord des trains (rampe d'accès mobile, toilettes, tables sans siège pour laisser place aux fauteuils roulants).</p>
		b) Évaluer la durabilité du caoutchouc de l'ornièrè rétractable expérimentée depuis 2009.	Résultats obtenus.	DTMAF (STF)	<p>Le suivi du projet pilote au passage à niveau de la route Riverside en Outaouais est suspendu, puisque la circulation ferroviaire est interrompue à cet endroit.</p> <p>Le projet n'a pas été relancé considérant que les normes de conception actuelles pour les passages à niveau prennent déjà en considération les personnes handicapées. De plus, la durabilité du caoutchouc pour les ornières a déjà été démontrée au point de devenir la référence dans l'industrie ferroviaire pour les passages à niveau publics.</p>
		c) Mener des projets pilotes pour expérimènter les matériaux susceptibles d'améliorer la sécurité des passages à niveau.	Réalisation d'un projet pilote dont la mise en œuvre avait été prévue pour 2011-2012.	DTMAF (STF)	Aucun projet de ce type n'a été réalisé.
<b>9. Transport maritime</b>	A9	a) Analyser et diffuser les résultats de l'étude effectuée par Kéroul concernant le niveau d'accessibilité des bateaux et des installations d'embarquement/débarquement des croisiéristes handicapés.	Résultats publiés.	DTMAF (STMMVSL)	Action terminée.

Secteur d'activité	Action	Mesure et ressource	Indicateur de résultats	Unité	Résultat pour 2013-2014
		<b>b)</b> Accompagner les différents organismes intéressés afin d'adapter les infrastructures et l'accès aux bateaux de croisière ou d'excursion.	Description de l'aide apportée.  Mesures prises ou envisagées.	DTMAF  (STMMVSL)	Le STMMVSL n'a reçu aucune demande concernant l'adaptation des infrastructures et des accès aux bateaux de croisière ou d'excursion.
<b>10. Sécurité</b>	A10	<b>a)</b> Poursuivre la mise en place du projet pilote sur les aides à la mobilité (AMM) dans certaines municipalités.	Diffusion des rapports d'étape sur les données obtenues.  Prépublication du projet pilote relatif aux AMM.	DST	Le projet pilote a été publié le 18 décembre 2013. Le MTQ a reçu une vingtaine de commentaires sur le contenu du projet pilote.
		<b>b)</b> Étudier particulièrement la sécurité des déplacements des personnes handicapées lors de la réalisation d'audits de sécurité.	Nombre d'audits et de diagnostics effectués.	DST	14 audits ont été réalisés, desquels découlent des recommandations relevant des directions territoriales ou des mandataires du MTQ.  1 projet pilote de diagnostic et de plan d'action de sécurité routière en milieu municipal s'est poursuivi dans la région de la Mauricie–Centre-du-Québec, sur le territoire de la MRC d'Arthabaska.  11 MRC se sont vu octroyer une aide financière pour procéder à la réalisation d'un diagnostic et d'un plan d'action de sécurité routière sur le réseau municipal. Les organismes représentant les personnes handicapées seront appelés à déterminer les enjeux locaux liés à la sécurité des personnes handicapées.
		<b>c)</b> Produire un guide sur le déplacement sécuritaire des personnes à mobilité réduite et mettre en place les mesures nécessaires à cet effet.	Sommaire des règles de circulation proposées.	DST	Un groupe de recherche de l'Université Laval a été mandaté par la DST pour réaliser un projet de recherche scientifique qui permettra d'établir les lignes directrices pour la production d'un tel guide. Le projet de recherche s'est poursuivi et sa fin est prévue à l'automne 2016.



Secteur d'activité	Action	Mesure et ressource	Indicateur de résultats	Unité	Résultat pour 2013-2014
		d) Intégrer des mesures visant le déplacement sécuritaire des personnes handicapées dans le prochain plan d'action gouvernemental en sécurité routière.	Mesures énoncées dans ce plan d'action.	DST	Des mesures concernant le déplacement des personnes handicapées ont été établies par les chantiers de travail « Partage de la route et mobilité » et « Infrastructures » mis sur pied dans le contexte de la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale d'intervention durable en sécurité routière. Ces mesures seront intégrées au Plan d'action qui accompagnera la Stratégie gouvernementale.
11. Normes et activités territoriales	A11	a) Répondre à toute demande relative aux normes ayant une incidence sur le déplacement des personnes handicapées.	Date de publication des normes. Réponses apportées.	DSO	Aucune publication de nouvelles normes n'a été réalisée.
		b) Collaborer avec les autorités municipales.	Liste des activités réalisées.	DSO DT	À la suite d'une demande de la part de l'Institut Nazareth et Louis-Braille, des feux sonores ont été installés à Châteauguay.
12. Réseau cyclable	A12	a) Introduire, dans tout nouveau programme d'infrastructures de transport actif, une obligation quant à l'accessibilité pour les projets de développement ou d'amélioration subventionnés lorsqu'ils sont indépendants de la chaussée.	Programme adopté.	DSO	Le programme Véloce II a été adopté le 24 octobre 2013. Ce programme d'aide financière vise à intensifier la mise en place d'infrastructures de transport qui favorisent les déplacements actifs en milieu urbain et l'interconnexion avec la Route verte. Ce Programme spécifie qu'on entend par « déplacements actifs » la marche, le vélo et tout autre mode de déplacement nécessitant l'effort humain, y compris les modes impliquant l'assistance d'un moteur électrique qui compense une incapacité ou une limitation physique (bicyclette assistée, fauteuil roulant, quadriporteur et autre équipement d'aide à la mobilité).
		b) Appliquer le volet transport actif du Programme d'aide gouvernementale aux modes de transport alternatifs à l'automobile.	Description et valeur des projets subventionnés.  Nombre de kilomètres ajoutés.	DT et DTTP	Le Programme d'aide gouvernementale aux modes de transport alternatifs à l'automobile disposait d'un budget de 46,6 M\$ pour permettre la réalisation de différentes activités favorisant les déplacements actifs. Le programme, qui a débuté le 1 <sup>er</sup> janvier 2007, a pris fin le 31 décembre 2012.  Il résulte notamment de ce Programme la réalisation de 75 projets de liens piétonniers et cyclables, pour un ajout total de 345 km de pistes cyclables.

Secteur d'activité	Action	Mesure et ressource	Indicateur de résultats	Unité	Résultat pour 2013-2014
<b>13. Haltes routières et Villages-relais</b>	A13	a) Poursuivre la mise en place des aires de service.	Pourcentage de travaux effectués.	DPR	Réponse 2012-2013 : 100 % des 10 aires de service de la DPR respectent les normes du Code de construction du Québec à l'égard de l'accessibilité des personnes handicapées.
		b) Tenir compte de l'accessibilité universelle des belvédères, de leurs équipements et des arrêts de véhicules lourds autres que ceux inclus dans les aires de service.	Mesures réalisées.	DGT et DT	Halte routière de Baie-des-Sables : remplacement du seuil de porte, aménagement de la rampe d'accès au bâtiment, retrait de murs séparateurs pour augmenter l'espace et pose de barres d'appui.
		c) Mettre en place des Villages-relais qui incluent des services universellement accessibles.	Villages-relais certifiés accessibles.	DPR	En date du 31 mars 2014, ce sont 41 municipalités qui étaient reconnues Villages-relais. Pour l'exercice 2013-2014, 11 municipalités ont fait l'objet d'une première évaluation par Kéroul. À ce stade, aucun Village-relais certifié officiellement.
		d) Réaliser une campagne d'évaluation des Villages-relais qui ont signé une convention d'attribution de l'appellation en 2008 et production d'un guide aux fins de reconduction de l'appellation.	Nombre et description des évaluations réalisées.  Guide produit.	DPR	En 2013-2014, 11 Villages-relais ont été évalués par Kéroul. 197 rapports d'évaluation-améliorations ont été produits et indiquent les travaux requis pour obtenir une certification d'accessibilité. Les rapports de la première visite sont transmis aux commerçants et aux municipalités afin d'apporter des correctifs, le cas échéant. Au total, l'accessibilité de 270 services a été évaluée.  Un guide de reconduction a été produit en mars 2014. Le document inclut une annexe décrivant dans le détail les critères d'accessibilité (aux personnes à mobilité réduite) à mettre en œuvre.

Secteur d'activité	Action	Mesure et ressource	Indicateur de résultats	Unité	Résultat pour 2013-2014
<b>14. Communications</b>	A14	Adapter les différents moyens de communication du MTQ.	Pourcentage de réalisation relativement à chacune des difficultés rencontrées.	DC	Rédaction d'un document expliquant l'application des standards d'accessibilité sur le Web.  Sensibilisation à l'application des standards d'accessibilité des différentes directions du MTQ qui produisent des documents Web (page informationnelle*, documents PDF, vidéos, images, etc.).  * Fait allusion au contenu d'une page Web.
<b>15. Communications et ressources humaines</b>	A15	a) Diffuser des articles informatifs dans l'intranet et participer à la Semaine québécoise des personnes handicapées en juin chaque année.	Description des articles diffusés et des activités réalisées.	DC et DRH	Diffusion d'un article dans l'intranet faisant la promotion de la Semaine québécoise des personnes handicapées et invitant le personnel à consulter le site Internet de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) et à participer aux activités proposées*.  Publication à l'automne 2013 de l'Infolettre DRH incluant une rubrique « Accès à l'égalité » visant à informer le personnel du MTQ sur les exigences d'embauche des personnes handicapées et des autres groupes visés par un programme gouvernemental.  * Des hyperliens menant vers le site de l'OPHQ ont été insérés dans l'article.
		b) Demeurer vigilant quant aux plaintes (GPL-6004) et analyser les autres demandes et commentaires effectués en ce sens (511 et appels téléphoniques, courriels ou lettres envoyés aux DT).	Nature et nombre de commentaires recueillis.	BEAIP BSM	Le MTQ a répondu à 2 plaintes ainsi qu'à 1 demande d'intervention concernant le transport adapté des personnes. Le MTQ a aussi reçu 47 appels téléphoniques et 10 demandes de renseignements par écrit sur le transport adapté.
<b>16. Ressources matérielles des bureaux centraux et territoriaux</b>	A16	a) Corriger les lacunes physiques lors d'un déménagement ou de nouveaux travaux de construction, de concert avec la Société immobilière du Québec (SIQ), propriétaire de la majorité des bâtiments occupés par le MTQ.	Liste des travaux réalisés et description des actions effectuées.	DCRM et DT	Reconstruction du garage au Centre de services d'Amos conformément aux normes d'accessibilité des personnes handicapées.  Aménagement, à la Direction de la Côte-Nord, d'une nouvelle section de bureaux adaptés aux fauteuils roulants.

Secteur d'activité	Action	Mesure et ressource	Indicateur de résultats	Unité	Résultat pour 2013-2014
					Centre de services Turcot : construction neuve inaugurée à l'été 2013 où les normes d'accessibilité universelle du Code du bâtiment ont été respectées pour le rez-de-chaussée.
		b) Abaisser les panneaux de contrôle des ascenseurs au siège social.	Nombre d'ascenseurs adaptés.	DCRM	Lancement d'un appel d'offres pour moderniser les ascenseurs du siège social.
		c) Sensibiliser les gestionnaires à l'importance de maintenir l'aménagement sécuritaire des lieux.	Description des activités réalisées.	DCRM	Un courriel de sensibilisation a été acheminé à tous les occupants des bureaux centraux et territoriaux pour rappeler l'importance de maintenir des aménagements de bureaux conçus selon les normes et les règles d'accessibilité pour les personnes handicapées.
		d) Sensibiliser les responsables des achats à l'obligation de respecter l'article 61.3 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées, comme le précise la directive 2-1-9 « Approvisionnement et gestion d'ameublement de bureau » de l'Espace administratif traitant de l'approvisionnement en matériel adapté.	Description du matériel adapté acheté.	DCRM et DT	Au cours de l'année 2013-2014, le matériel adapté acheté a consisté en : - du mobilier normalisé ajustable en hauteur et de couleur claire; - une visionneuse portative pour un employé avec des problèmes visuels.
		e) Répondre aux demandes individuelles (employés) d'aménagements nécessaires.	Pourcentage de demandes satisfaites.	DCRM et DT	100 % des demandes individuelles d'aménagements ont été satisfaites.

Secteur d'activité	Action	Mesure et ressource	Indicateur de résultats	Unité	Résultat pour 2013-2014
17. Embauche	A17	Assurer un suivi des programmes gouvernementaux d'accès à l'égalité :	Statistiques annuelles sur l'embauche et la représentativité.	DG et DRH	Au cours de l'année, 15 personnes ayant déclaré vivre avec un handicap ont été embauchées. Les postes ont été répartis comme suit : 1 poste régulier, 7 postes occasionnels, 3 postes étudiants et 4 postes stagiaires. Le taux de représentativité de ce groupe au sein de l'effectif permanent du MTQ est de 1 % (47 employés réguliers), comparativement à 1,4 % pour l'ensemble de la fonction publique québécoise.
		a) Plan d'embauche pour les personnes handicapées, dont l'objectif de représentativité est de 2 %.			
		b) Proposer des projets d'emploi dans le cadre du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH).	Nombre de projets et description sommaire.	DRH et DT	<p>Les 3 projets d'emploi suivants ont été proposés au Secrétariat du Conseil du trésor :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 projet de bibliotechnicien à la Direction de l'environnement et de la recherche;</li> <li>- 1 projet de technicien en électrotechnique à la Direction du soutien aux opérations;</li> <li>- 1 projet de technicien en génie civil à la Direction de l'Estrie.</li> </ul> <p>Le dernier projet a été accepté. Les tâches de l'emploi consisteront à étudier des tronçons de route en procédant à la modélisation de la route en 3D et en utilisant des logiciels de conception appropriés. Le début du projet était prévu pour l'automne 2014.</p>
18. Recherche	A18	a) Inviter les diverses unités du MTQ et leurs partenaires à proposer des projets de recherche permettant d'accroître l'accessibilité des infrastructures et des services de transport aux personnes handicapées.	Nombre de projets déposés.	DER	Aucun nouveau projet de recherche présenté par les unités du MTQ et ses partenaires ne ciblait la clientèle des personnes handicapées.

Secteur d'activité	Action	Mesure et ressource	Indicateur de résultats	Unité	Résultat pour 2013-2014
		b) Tenir à jour le répertoire des projets de recherche effectués à ce sujet.	Mises à jour effectuées.	DER et toutes les directions	<p>Le répertoire des projets de recherche du MTQ accessible sur son site Web et dans l'intranet n'est plus à jour pour cause de refonte. Néanmoins, 2 projets de recherche ciblant les personnes handicapées étaient en cours de réalisation en 2013-2014 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet intitulé « Mobilité et Accès : la voirie urbaine au service des déplacements sécuritaires des personnes à mobilité réduite », réalisé par M. François Routhier de l'Université Laval, a démarré en 2013-2014.</li> <li>- Le projet intitulé « Évaluation du potentiel d'application d'une démarche Code de la rue pour le Québec et identification des enjeux et stratégies liés à sa mise en œuvre », réalisé par une équipe de recherche sous la direction de M<sup>me</sup> Catherine Morency, de l'École Polytechnique de Montréal, pour le compte de la Direction de la sécurité routière du MTQ. Ce projet vise notamment à promouvoir l'intégration de la gestion de la demande dans la planification et la gestion de l'infrastructure publique et à améliorer la sécurité des déplacements en agglomération, plus particulièrement celle de la clientèle dite vulnérable (piétons, cyclistes, personnes handicapées, etc.).</li> </ul>
19. Orientations et politiques	A19	a) Rencontrer les personnes responsables de l'élaboration de ces différents documents et plans.	Nombre de rencontres tenues.	BSM DP DTTP	Aucune rencontre tenue.
		b) Supprimer les duplications, notamment entre le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées (PAPH) et le Plan global de mise en œuvre (PGMO).	Produits obtenus.	BSM DTTP	Les travaux n'ont plus lieu d'être, puisque le quatrième et dernier exercice de collecte de données concernant le PGMO a été réalisé au cours de l'année 2012-2013.

Mis à jour le 2015-03-10.

## Légende des acronymes concernant le Ministère

BCNQ :	Bureau de la coordination du Nord-du-Québec	DTMAF :	Direction du transport maritime, aérien et ferroviaire
SEAIP :	Service de l'éthique, de l'accès à l'information et des plaintes	DTTP :	Direction du transport terrestre des personnes
BSM :	Bureau de la sous-ministre	MTQ :	Ministère des Transports du Québec
DC :	Direction des communications	SAAQ :	Société de l'assurance automobile du Québec
DCRM :	Direction des contrats et des ressources matérielles	SAC :	Service des affaires corporatives
DER :	Direction de l'environnement et de la recherche	STA :	Service du transport aérien
DG :	Direction générale	STF :	Service du transport ferroviaire
DGIT :	Direction générale des infrastructures et des technologies	STMMVSL :	Service du transport maritime et de la mise en valeur du Saint-Laurent
DGMO :	Direction générale de Montréal et de l'Ouest		
DGQE :	Direction générale de Québec et de l'Est		
DGT :	Direction générale des territoires		
DGTCPS :	Direction générale du transport collectif, des politiques et de la sécurité		
DP :	Direction de la planification		
DPCR :	Direction de la planification et de la coordination des ressources		
DPR :	Direction des parcs routiers		
DRH :	Direction des ressources humaines		
DSO :	Direction du soutien aux opérations		
DST :	Direction de la sécurité en transport		
DT :	Direction territoriale		
DAT :	Direction de l'Abitibi-Témiscamingue		
DBGI :	Direction du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine		
DCA :	Direction de la Chaudière-Appalaches		
DCN :	Direction de la Côte-Nord		
DCNAT :	Direction de la Capitale-Nationale		
DE :	Direction de l'Estrie		
DEM :	Direction de l'Est-de-la-Montérégie		
DIM :	Direction de l'Île-de-Montréal		
DLL :	Direction des Laurentides-Lanaudière		
DLMI :	Direction de Laval-Mille-Îles		
DMCQ :	Direction de la Mauricie-Centre-du-Québec		
DO :	Direction de l'Outaouais		
DOM :	Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie		
DSLJSJ :	Direction du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau		